

# Sociologie

N°4, vol. 2 | 2011

Enquêtes

---

## Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif

Une enquête ethnographique à Paris

*The nature and legitimacies of citizen knowledge in participatory town planning. An ethnographic research in Paris*

HÉLOÏSE NEZ

---

### Résumés

Si elle est utilisée par divers acteurs pour justifier la mise en place de nouveaux dispositifs participatifs, la notion de « savoirs citoyens » reste dans un large flou conceptuel. En s'inscrivant dans un débat classique de science politique sur la compétence politique des citoyens ordinaires et en s'inspirant des réflexions récentes de la sociologie des sciences autour de la notion de démocratie technique, des travaux de sociologie politique ont abordé cette question de manière globale et théorique. Afin de définir plus précisément l'apport épistémologique des citoyens ordinaires à l'action publique locale, cet article se focalise sur les politiques urbaines et repose sur une démarche empirique. Il s'appuie sur une enquête ethnographique menée pendant trois ans à Paris, pour définir la nature et le statut des savoirs citoyens, en lien avec les questions de légitimité et de pouvoir, dans les dispositifs d'urbanisme participatif. On observe une ouverture du cercle des savoirs et un déplacement de la frontière entre savoirs experts et savoirs profanes dans le champ urbain. Loin d'être limités au savoir d'usage pour lequel ils sont sollicités, les individus et les collectifs peuvent aussi mobiliser une expertise technique et des savoirs militants. Cette démocratisation de l'accès au savoir et au pouvoir reste toutefois limitée, car des inégalités sociales se maintiennent dans l'accès aux dispositifs et dans la capacité des participants à puiser parmi un panel diversifié de savoirs.

### **The nature and legitimacies of citizen knowledge in participatory town planning. An ethnographic research in Paris**

Used by diverse actors to justify the implementation of new participatory processes, the notion of « citizen knowledge » remains theoretically abstract. Works of political sociology have approached this question in a global and theoretical way: by joining in on a classic political science debate on the political competence of ordinary citizens and by drawing inspiration from recent reflections of science studies on the notion of « technical democracy. » To define more exactly the epistemological contribution of ordinary citizens in local public action, this paper focuses on urban policies and rests on an empirical approach. It leans on an ethnographic study – led during three years in Paris – in order to define the nature and status of citizen knowledge, in connection with the questions of legitimacy and power, in the processes of participatory town planning. We observe that the circle of knowledge is opened and that borders between expert and profane knowledge in the urban field are reconfigured. Far from being limited to the local knowledge for which they are sought, individuals and collectives can also mobilize a technical expertise and militant knowledge. However, this democratization of access to knowledge and to power remains limited because social

inequalities persist in access to these participatory processes and in the capacity of participants to draw from a diversified range of knowledge.

---

## Entrées d'index

**Mots-clés** : Politique, Ville, Démocratie, Paris

**Keywords** : Politics, City, Democracy, Paris

---

## Texte intégral

# Introduction

<sup>1</sup> Les expressions de « savoir d'usage », « expertise citoyenne » ou « savoirs ordinaires » sont utilisées par une diversité d'acteurs (élus, militants associatifs, consultants, chercheurs, etc.) pour justifier la mise en place de dispositifs participatifs, qui se multiplient depuis deux décennies dans des contextes variés en Europe (Font, 2001 ; Bacqué, Rey & Sintomer, 2005 ; Blondiaux, 2008 *a* ; Bacqué *et al.*, 2010)<sup>1</sup>. Cette notion de « savoirs citoyens » reste, pourtant, plus souvent invoquée que clairement définie. Pour pallier cet impensé conceptuel, des travaux de sociologie politique ont récemment cherché à distinguer différents types de savoirs que les citoyens ordinaires (ni élus ni professionnels) peuvent mobiliser au sein des instances de participation (Sintomer, 2008 ; Fromentin & Wojcik, 2008 ; Topçu, Cuny & Serrano-Velarde, 2008 ; Talpin, 2010 ; Nez, 2010). En qualifiant leur apport dans les politiques publiques locales, l'approche par les savoirs citoyens prend le contre-pied d'une conception élitiste de la démocratie, selon laquelle les citoyens seraient plongés dans l'ignorance dès lors qu'ils traitent des enjeux dépassant leurs intérêts immédiats (Schumpeter, 1942). Ces analyses s'inspirent des réflexions de la sociologie des sciences autour de la notion de « démocratie technique », qui montrent un effacement des frontières traditionnelles entre savoirs experts et savoirs « profanes » à mesure que le citoyen est réintroduit dans la prise de décision politique et technique (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001 ; Collins & Evans, 2002 ; Barthe, 2006 ; Bérard & Crespín, 2010).

<sup>2</sup> Les premiers travaux sur les savoirs citoyens dans la démocratie participative ont abordé cette question de manière souvent globale et essentiellement théorique. Afin de définir plus précisément l'apport épistémologique des citoyens ordinaires à l'action publique locale, cet article se focalise sur une politique publique particulière et repose sur une démarche empirique. Nous analysons la spécificité des savoirs citoyens dans la mise en débat du projet urbain, car la majorité des discussions dans les dispositifs participatifs locaux concernent des enjeux d'urbanisme (Bacqué *et al.*, 2006). En France, le décentrement des savoirs experts dans les politiques urbaines, la reconnaissance d'une « maîtrise d'usage » et le dialogue entre savoirs sont concomitants, dans les années 1970, de l'émergence du « projet urbain » (Devillers, 1994 ; Toussaint & Zimmermann, 1998 ; Pinson, 2004) et des opérations de réhabilitation des quartiers d'habitat social (Anselme, 2000). À l'opposé du plan qui s'appuie sur une vision de l'urbanisme comme la science des savoirs experts peu soucieuse de la ville existante et de ses habitants, le projet urbain considère les acteurs locaux comme porteurs de ressources à intégrer dans la conception des usages. Cet article analyse ainsi la spécificité de la démocratie technique dans le champ urbain, en considérant l'urbanisme comme une action sur la ville portée par les pouvoirs publics, qui traduit un projet politique et s'appuie sur des savoirs scientifiques (Topalov, 1989). Il s'agit de définir les différents types de savoirs que les citoyens peuvent mobiliser sur les enjeux urbains, en les structurant par rapport aux

savoirs institutionnels. Nous chercherons également à comprendre, en lien avec la question de la légitimité et des enjeux de pouvoir, par qui et dans quelles perspectives ces savoirs sont effectivement mobilisés. Observe-t-on, comme pour les sciences et les techniques, un effacement des démarcations entre savoirs experts et profanes dans le champ urbain ? Des hiérarchies se maintiennent-elles entre les différents acteurs dans les dispositifs participatifs ?

3 Cet article interroge, par ailleurs, l'utilité de la catégorie d'analyse des « savoirs citoyens », qui est aussi une catégorie d'action. Si le recours croissant à cette notion risque de présenter une vision a-conflictuelle du débat, par rapport à d'autres analyses centrées sur les intérêts, peut-il aussi constituer un moyen de formation de contre-expertises et de contre-pouvoirs ? Dans quelle optique cette catégorie est-elle mobilisée : s'agit-il de valoriser les savoirs citoyens pour prendre de meilleures décisions, qui peuvent différer, voire s'opposer à celles des responsables officiels, ou de les confiner pour mieux légitimer les savoirs des élus et des techniciens ? Comme le montre Catherine Neveu (2011) à propos des catégories d'habitants et de citoyens, les termes employés sont loin d'être neutres et renferment des significations politiques distinctes. Pour notre part, nous préférons l'expression de « savoirs citoyens » à celle de « savoirs habitants », car elle permet de dépasser la seule conception de l'habitant comme usager d'un territoire. Si la référence à « l'habitant » tend à valoriser un savoir spécifique lié à l'usage quotidien d'un lieu de vie, l'expression de « citoyen » (au sens de « celui qui appartient à une cité », pour reprendre une définition du *Petit Robert*) inclut un ensemble plus large de savoirs sociaux et politiques. Nous privilégions, par ailleurs, la notion de « savoirs » à celle d'« expertise » ou de « compétences », car elle englobe « un ensemble de connaissances plus ou moins systématisées » (selon *Le Petit Robert*) au-delà de la seule connaissance technique ou approfondie en la matière. Notre définition de départ des savoirs citoyens est donc relativement large : elle inclut l'ensemble des connaissances, des expériences et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire), que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d' élu, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les dispositifs participatifs. Nous distinguons ainsi les savoirs citoyens des savoirs institutionnels, portés par les élus (dont la légitimité est fondée sur le suffrage universel) ou les professionnels (considérés comme des experts, c'est-à-dire des individus dotés d'un savoir spécifique et occupant une position reconnue de spécialiste), même si les parcours individuels montrent que les frontières ne sont pas toujours aussi étanches entre les différents types d'acteurs et de savoirs.

4 Notre analyse s'appuie sur une enquête ethnographique menée de 2006 à 2009 sur trois dispositifs d'urbanisme participatif à Paris<sup>2</sup>. Cette méthode d'enquête nous a permis d'obtenir un matériel empirique original sur la nature et les légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme, en observant les dispositifs dans la durée et en recueillant des témoignages individuels. Nous avons ainsi observé plus de cent réunions et réalisé une cinquantaine d'entretiens avec différents types d'acteurs impliqués dans les démarches participatives<sup>3</sup>. Après une présentation des cas d'étude, cet article propose une typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme, en partant des typologies existantes et de nos observations de terrain. On entrera ensuite dans les détails de l'enquête ethnographique, afin d'explicitier la spécificité et les différences entre chaque type de savoir, et de saisir les ressorts de leur constitution. Nous définirons finalement les différentes dynamiques par lesquelles les savoirs citoyens sont mobilisés dans la mise en débat du projet urbain, en lien avec les conflits de légitimité et les enjeux de pouvoir, et expliciterons les raisons politiques sous-jacentes à leur mobilisation.

## Trois dispositifs d'urbanisme participatif à Paris

- 5 Après un demi-siècle de gestion opaque et clientéliste par la droite parisienne, l'arrivée de Bertrand Delanoë à l'Hôtel de ville en 2001 marque un changement politique majeur. Cherchant à ouvrir une « nouvelle ère démocratique », le maire socialiste met en place une panoplie d'instances participatives, dont 121 conseils de quartier, et lance des consultations à l'échelle parisienne sur les enjeux urbains. Cette démarche relève d'une démocratie de proximité caractérisée par des procédures consultatives et peu formalisées (Bacqué, Rey & Sintomer, 2005 ; Le Bart & Lefebvre, 2005). Elle est en partie intégrée avant le changement de majorité, par les résultats de l'action de mouvements sociaux urbains très actifs dans les années 1990 (Busquet *et al.*, 2010). À partir de 2001, l'équipe municipale lance une série de chantiers pour réorienter l'utilisation de l'espace public en faveur des piétons, des cyclistes et des transports en commun. En 2008, le projet phare en matière d'urbanisme est de construire des tours aux portes de la capitale. Le cas de Paris nous permet donc d'observer à la fois un processus de démocratie participative qui émerge et une dynamique de transformation en cours de la configuration des espaces publics et de la forme urbaine d'une grande ville. Dans ce mouvement, notre enquête se focalise sur trois dispositifs : le budget participatif de la voirie dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, le collectif citoyen sur la revalorisation du Bas-Belleville et le comité permanent de concertation à Paris Rive Gauche.
- 6 Socialement mixte et historiquement ancré à gauche, le 20<sup>e</sup> arrondissement connaît de fortes mobilisations associatives sur les questions urbaines dans les années 1990. C'est le premier arrondissement de Paris à créer des conseils de quartier en 1995 – composés de militants politiques, de représentants associatifs et d'habitants tirés au sort sur listes électorales – et le seul à instaurer un processus de co-élaboration budgétaire sur les investissements de voirie. En 2002, la municipalité lance un processus annuel de remontée des propositions des conseils de quartier, appelé « budget participatif ». Si cette procédure s'essouffle rapidement, faute d'être structurée dans le cadre du budget de la ville, l'élu communiste en charge de la voirie met en place un processus particulier sur les investissements de son secteur. Le « budget participatif de la voirie » s'appuie sur les conseils de quartier, qui se réunissent trois fois par an en séance plénière et régulièrement dans le cadre de commissions de travail. Leurs propositions d'investissement sont chiffrées par les services techniques, puis discutées et hiérarchisées en réunion publique. Une fois le budget adopté par le conseil de Paris, les projets de voirie sont mis en débat. Limité par son caractère consultatif dû à la centralisation du système politique local, ce dispositif vise une co-élaboration des décisions sur des projets d'aménagement de quartier, ce qui en fait un processus novateur dans le contexte parisien.
- 7 Dans les années 1990, le quartier cosmopolite en voie de *gentrification* de Belleville est le fer de lance des mobilisations urbaines agitant le 20<sup>e</sup> arrondissement. Créée en 1989, l'association « la Bellevilleuse » s'oppose pendant sept ans au projet de rénovation prévoyant de raser 90 % du bâti dans le Bas-Belleville, avant que le projet de zone d'aménagement concertée (ZAC) ne soit définitivement annulé. En ayant recours à l'action juridique et à la contre-expertise associative, elle réussit à s'imposer comme l'interlocuteur des services techniques pour négocier le processus de réhabilitation du quartier (Renaud, 2001 ; Cefai & Lafaye, 2002). Dans la continuité de ces revendications associatives, la commission cadre de vie du conseil de quartier Belleville impulse la création d'un collectif citoyen sur la revalorisation du Bas-Belleville à l'automne 2007. Des habitants et des militants associatifs des 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements se réunissent pour débattre et élaborer des propositions sur la requalification du boulevard de Belleville, qui perd de son dynamisme. Cette

démarche *bottom-up*<sup>4</sup> permet d'analyser la reconversion d'une contre-expertise associative locale dans les nouveaux dispositifs participatifs et la constitution d'une expertise citoyenne au sein d'un « mini-public » (Fung, 2003) en formation.

8 Lancée en 1991 afin d'urbaniser un secteur de 130 hectares dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'opération Paris Rive Gauche est l'un des derniers grands projets urbains en cours à Paris. Dès les premières études, des associations contestent le projet visant à construire un nouveau quartier sur le modèle de La Défense. Certaines existent déjà, comme l'Association pour le développement et l'aménagement du 13<sup>e</sup> arrondissement (Ada 13) créée dans les années 1960, tandis que d'autres émergent à cette occasion, à l'instar de Tam-Tam (du nom des trois secteurs de la ZAC : Tolbiac-Austerlitz-Masséna). Leurs critiques portent sur la priorité donnée à la circulation automobile, le manque de liens avec les quartiers anciens, la primauté des activités tertiaires de bureau et la démolition du patrimoine industriel et ferroviaire. Suite à un recours en contentieux remporté par Tam-Tam en 1996, qui invalide les actes fondateurs de la ZAC, un second plan d'aménagement de zone est élaboré en intégrant des revendications associatives. Dans son rapport, la commission d'enquête exige la mise en place d'une concertation, permanente pendant tout le temps de l'opération. Créé en 1997, le « comité permanent de concertation » réunit les associations et les conseils de quartier aux côtés des acteurs institutionnels, dans trois types d'instances : le comité plénier, le bureau et les groupes de travail. Ce cas d'étude permet de voir comment se pose la question des savoirs citoyens sur un grand projet urbain.

9 Nous avons choisi ces trois dispositifs car ils présentent des différences quant au type d'urbanisme, à l'échelle et à la temporalité des projets, à l'intensité et à la dynamique de participation, et aux contextes sociopolitiques et urbains. Cette diversité de configurations participatives vise à monter en généralité nos observations à partir de cas singuliers, dans l'optique de construire une typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme<sup>5</sup>.

## La typologie initiale des savoirs citoyens

10 Dans un article intitulé « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », Yves Sintomer (2008) propose une première typologie des savoirs citoyens dans la démocratie participative, en distinguant trois groupes : la « raison ordinaire », l'« expertise citoyenne » et le « savoir politique ». Les types de savoirs définis au sein de chaque ensemble – le savoir d'usage, le « bon sens », le savoir professionnel « diffus », l'expertise par délégation, la contre-expertise associative et le savoir politique – sont mobilisés dans différents dispositifs et reposent sur des dynamiques variées quant à la justification de la participation citoyenne au processus de prise de décision. Sans revenir sur toutes les références théoriques qui ont permis leur construction, nous présentons ici succinctement ce que recouvre chaque idéal-type car cette typologie constitue le point de départ de notre réflexion sur la nature des savoirs citoyens.

11 La « raison ordinaire » renvoie à la figure du profane opposée à celle de l'expert : c'est en tant que non spécialistes que les citoyens sont le plus souvent appelés à participer, leur savoir d'usage non formalisé ou leur « bon sens » étant censé compléter un savoir technique qui serait inadéquat s'il était isolé. Ces deux variantes de la raison ordinaire sont mobilisées dans des perspectives politiques différentes au sein des processus participatifs. Le « savoir d'usage » correspond à l'idée, largement répandue et parfois admise par les théories élitistes de la démocratie, que les usagers connaissent mieux que quiconque leurs intérêts. Dans une autre perspective, le « bon sens » renvoie à une faculté ordinaire de jugement, c'est-à-dire une manière de juger et d'agir commune à tous les hommes. Ce savoir non systématique, tendanciellement

non intéressé, est traditionnellement mobilisé dans les jurys d'assises.

12 Au-delà d'une raison ordinaire, les processus participatifs peuvent mobiliser des savoirs systématisés et techniques, qui relèvent de l'« expertise citoyenne » et se déclinent sous trois formes distinctes. Le « savoir professionnel diffus » est mobilisé par des citoyens qui viennent en tant qu'habitants dans les dispositifs participatifs, en mobilisant un savoir technique qu'ils ont acquis dans leur vie professionnelle. Dans une autre logique, l'« expertise par délégation » désigne la connaissance technique ou professionnelle résultant de la délégation par les pouvoirs publics de certaines tâches à des groupes de la société civile. Par ailleurs, les associations peuvent mobiliser au sein des dispositifs participatifs une « contre-expertise », réalisée en interne ou en faisant appel à des experts extérieurs, lorsqu'elles souhaitent décloisonner le débat et l'ouvrir au-delà du cercle habituel des décideurs.

13 À travers la participation, les citoyens développent également un « savoir politique » qui se réfère, dans les expériences participatives les plus radicales, à une conception de la participation comme « école de la citoyenneté » : il s'agit d'émanciper les citoyens, en leur donnant un savoir qui leur permette progressivement de se passer de la tutelle des élus et des experts. Si le développement d'une culture civique ne mènera probablement pas à la disparition des hommes politiques professionnels au profit du « métier de citoyen » entendu au sens antique, il pourrait multiplier les situations où les citoyens « jouent le rôle des politiques ».

## Une typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme

14 En partant de cette typologie et de nos observations de terrain, on considère que trois ensembles de savoirs citoyens peuvent être mobilisés dans la mise en débat du projet urbain : des savoirs d'usage, des savoirs professionnels et des savoirs militants. Si les savoirs d'usage sont des savoirs non spécialisés fondés sur une pratique du territoire, les savoirs professionnels sont des savoirs plus systématisés, basés sur une expertise technique, tandis que les savoirs militants se réfèrent à l'inscription dans des réseaux d'acteurs et à la maîtrise de savoirs et de savoir-faire politiques. Dans une perspective wébérienne, ces catégories analytiques nous permettent d'étudier la réalité en extrayant des « modèles » de savoirs citoyens qui se confondent dans les situations concrètes. Une même personne peut, en effet, combiner ces trois types de savoirs et passer d'un registre d'argumentation à un autre en fonction de la situation. En interaction avec les savoirs institutionnels, portés par les élus et les professionnels, elle mettra en avant une légitimité d'habitant, d'expert ou de citoyen impliqué dans des réseaux.

15 L'une des caractéristiques des dispositifs participatifs étant de faire appel à la participation des citoyens à titre individuel et/ou des représentants associatifs, notre typologie distingue également des savoirs citoyens individuels et collectifs, en estimant que l'apport d'un individu diffère de celui d'un groupe constitué. Il ne s'agit pas d'une différenciation classique entre intérêts particuliers et intérêt général, les individus comme les groupes pouvant poursuivre des intérêts spécifiques ou défendre une perspective plus globale<sup>6</sup>. Mais les collectifs préalablement constitués, souvent sous forme associative, peuvent assurer une première synthèse ou mise en commun des savoirs individuels de leurs membres, ce qui entraîne, dans certains cas, une plus grande structuration de leur savoir. De la même manière, des savoirs collectifs se forment au sein des dispositifs basés sur une participation individuelle ou mixte, tels qu'un conseil de quartier ou un budget participatif. Nous verrons que c'est non seulement dans la mise en commun des savoirs individuels, mais aussi dans le processus d'élaboration collective d'une expertise, que se situe la différence de

nature entre les savoirs citoyens collectifs et individuels.

- 16 Nous distinguons ainsi six types de savoirs citoyens mobilisables dans l'urbanisme participatif : le savoir d'usage individuel (et, à une place subordonnée, le sens commun) et le savoir d'usage collectif ; le savoir professionnel diffus et l'expertise technique collective ; les savoirs militants individuels et les savoirs militants collectifs. Ces savoirs peuvent être préalablement constitués ou s'acquérir en participant, cette double logique étant valable pour tous les types de savoirs citoyens.

## Des savoirs d'usage

- 17 Les « savoirs d'usage » sont les plus mobilisés dans l'urbanisme. S'appuyant sur l'expérience et la proximité, ils se réfèrent à la connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat. Ce « savoir local » donne aux habitants une fine connaissance des usages et du fonctionnement permanent de leur territoire : « On sait tous où sont les problèmes. On sait où sont les dangers de la circulation, on sait où sont les dépôts d'ordures. On sait où sont les adolescents désœuvrés, on sait où sont les dealers de drogue. Ce sont des experts. C'est un fait : les gens connaissent bien l'endroit où ils vivent » (Forester, 2008, p. 112-113). S'appuyant sur la coutume, l'utilisation, la consommation et le maniement (Breviglieri, 2002), les savoirs d'usage viennent d'une pratique répétée d'un environnement, qui peut aussi s'inscrire dans la durée et constituer une mémoire des lieux.
- 18 Les savoirs d'usage sont mobilisés par des individus, qui s'appuient sur leur expérience personnelle et l'expriment à travers le témoignage, ou par des collectifs qui le formalisent davantage. Nous distinguons ainsi les savoirs d'usage individuels et les savoirs d'usage collectifs, qui peuvent être davantage conceptualisés et structurés car mis en débat collectivement. C'est le cas des diagnostics partagés d'un quartier, par exemple lors d'une visite collective à Belleville. La composition sociale du collectif, plus ou moins représentative de la population, peut toutefois exclure certaines pratiques du territoire. La mobilisation de savoirs d'usage individuels permet alors de faire émerger d'autres logiques : c'est le cas du participant handicapé ou du parent d'élève, qui explique en réunion publique ses difficultés de mobilité dans la ville. La mobilisation de savoirs d'usage individuels donne ainsi accès à des usages différenciés du territoire et aux conflits d'usage.
- 19 La catégorie du « sens commun » figure à une place subordonnée dans cette typologie car elle a moins de pertinence sur les questions urbaines que sur les enjeux sociotechniques ou politiques. La séparation entre ce qui relève d'un sens commun détaché du local et d'un savoir d'usage ancré dans le local n'est pas toujours évidente dans l'urbanisme, car tous les individus ont une expérience urbaine. Même lorsqu'ils sont consultés sur des sujets qui ne les concernent pas directement, par exemple sur des questions d'urbanisme à grande échelle, les citoyens peuvent mobiliser un savoir d'usage plus général de la ville, qui n'est pas seulement lié à leur lieu de vie ou de travail quotidien mais à une pratique citadine. Cependant, s'ils ont tous une expérience urbaine, les individus n'ont pas toute l'expérience urbaine. Certains dispositifs ayant recours au tirage au sort, comme la conférence citoyenne sur les formes urbaines et les hauteurs à Paris, font ainsi appel à leur faculté ordinaire de jugement.

## Des savoirs professionnels

- 20 Les « savoirs professionnels » sont mobilisés par des individus qui réinvestissent dans les dispositifs participatifs des compétences techniques issues de leur pratique professionnelle. Ces savoirs professionnels « diffus » (parce qu'utilisés dans un cadre

non professionnel) sont souvent mobilisés sur les questions urbaines par des architectes ou des urbanistes qui maîtrisent le langage et les techniques de l'urbanisme, et peuvent utiliser des outils de professionnels pour étayer leurs propositions d'aménagement dans le quartier. Les citoyens sont aussi susceptibles de mobiliser des compétences techniques acquises dans une pratique associative, à l'instar d'un militant écologiste qui recycle dans un dispositif participatif des connaissances spécialisées sur les questions environnementales. Ils peuvent finalement acquérir des savoirs professionnels en développant des « compétences d'enquête sociale », c'est-à-dire une « capacité à faire des recherches, à se documenter, à lire un plan, à dessiner un aménagement » (Damay, 2009, p. 323).

- 21 Une expertise technique collective se constitue au sein des associations locales d'urbanisme et des mini-publics des dispositifs participatifs, à partir de la mise en commun des compétences professionnelles de leurs membres, de l'appel à une expertise externe et/ou d'une délégation de certaines tâches par les pouvoirs publics. Des associations de quartier parisiennes ont ainsi développé des savoirs professionnels légitimant leur intervention dans la gestion locale. C'est le cas de la Bellevilleuse, dont « la force était d'utiliser les compétences de chacun dans ses domaines »<sup>7</sup>, qui a eu recours à une expertise professionnelle extérieure pour élaborer un contre-projet. Comme le montre la littérature sur les mouvements sociaux, les associations sont de plus en plus amenées à produire leur propre expertise (Ion, 2003 ; Ion, Franguiadakis & Viot, 2005) et à maîtriser une grande quantité de savoirs et de techniques, par un processus d'autoformation de leurs membres (Cefai & Lafaye, 2002). Cette tendance à la professionnalisation des associations est paradoxale : si la technicisation de leurs activités est une condition pour que leur action soit prise au sérieux par les institutions et les habitants, elle peut les éloigner du savoir d'usage et des préoccupations des autres citoyens.

## Des savoirs militants

- 22 Les individus peuvent également mobiliser des savoirs militants qu'ils ont acquis au sein d'un collectif (association, parti politique, groupe informel, etc.) et qu'ils reconvertissent dans les dispositifs participatifs, ou qu'ils acquièrent en participant. Nous restreignons ici la définition relativement large du « savoir politique » qu'expose Yves Sintomer à partir de la conception antique du « métier de citoyen », à des « savoirs militants » qui englobent une inscription dans des réseaux d'acteurs et des savoirs et savoir-faire politiques – typiquement, bien connaître les rouages de la machine politique et administrative, et savoir animer une réunion ou prendre la parole en public. Lorsqu'ils sont issus d'une expérience de militantisme politique ou associatif, ces savoirs constituent un « capital militant » à réinvestir dans les dispositifs participatifs<sup>8</sup>. Par exemple, les membres des collèges politique et associatif des conseils de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement « décodent » la vie politique locale grâce à leur inscription dans des réseaux d'acteurs et à leur bonne connaissance du fonctionnement interne de la ville, des stratégies politiques, des rapports de force et de procédures parfois opaques. Les individus peuvent également acquérir des connaissances politiques et développer des savoir-faire en s'impliquant dans les dispositifs participatifs (Talpin, 2007).
- 23 Les associations et les groupes formés dans les dispositifs participatifs mobilisent des savoirs militants collectifs, notamment une « compétence de réseaux ». Les relations que les individus entretiennent dans les différentes sphères de la vie politique locale sont mises en commun et peuvent être mobilisées à tout moment par le groupe dans les débats sur un projet urbain. Les collectifs développent aussi, en participant, des savoirs et savoir-faire sur la méthode, c'est-à-dire sur les formes, les modalités et les conditions de la participation. Ils peuvent être amenés à défendre une certaine conception de la démocratie participative et à faire la promotion d'outils

méthodologiques pour assurer sa mise en œuvre. C'est le cas de Tam-Tam, dont l'expertise se fonde sur une compétence de réseaux et qui diffuse le modèle de la concertation à Paris Rive Gauche sur d'autres sites parisiens.

## L'expertise associative

24 L'adaptation de la typologie initiale aux enjeux urbains nous a amenée à donner plus d'importance aux savoirs d'usage qu'au sens commun, à transformer l'idéal-type trop abstrait du « savoir politique » en une catégorie plus opérationnelle de « savoirs militants », et à ajouter une distinction entre les savoirs portés par des individus ou par des collectifs. Les citoyens organisés au sein de groupes préalablement constitués ou réunis par des instances de participation peuvent construire des savoirs de manière collective, dont la plus grande qualification vient non seulement de la mise en commun des savoirs individuels, mais aussi du partage d'expériences et de l'appel à des experts extérieurs. On peut ainsi mieux caractériser l'expertise associative, restreinte dans la précédente typologie à l'expertise par délégation et à la contre-expertise, en la définissant comme une combinaison de savoirs d'usage, professionnels et militants, mutualisés et mis en débat collectivement<sup>9</sup>. L'ensemble de ces savoirs est parfois mobilisé dans une logique de contre-expertise associative, afin d'élaborer des projets alternatifs à ceux de la municipalité, ce qui peut déboucher sur une coélaboration des projets. Symbolisant le passage des associations « de la contestation à la concertation », le recours à une contre-expertise interne ou externe permet alors de traduire les savoirs associatifs dans un langage technique imposé par l'administration (Renaud, 2001).

## Trois figures d'habitants : le cas du 20<sup>e</sup> arrondissement

25 La distinction de ces trois types de savoirs, mobilisés par des individus ou par des groupes, montre que les citoyens ne sont pas enfermés dans l'expression d'un savoir d'usage, mais qu'ils peuvent aussi s'appuyer sur des ressources techniques et politiques pour faire valoir leur point de vue dans les dispositifs participatifs en urbanisme. Pour expliciter la spécificité de chaque type de savoir citoyen individuel, nous distinguons trois figures d'habitants<sup>10</sup>, chacune privilégiant la mobilisation d'une forme particulière de savoir : l'« habitant usager » revendique une fine connaissance de son entourage immédiat, l'« habitant professionnel » recycle des compétences acquises par ses pratiques professionnelles ou associatives, et l'« habitant militant » reconvertit des savoirs militants acquis dans une expérience associative ou politique et en acquiert de nouveaux par la participation. Pour distinguer les particularités de chaque catégorie, nous retraçons le portrait de trois individus impliqués dans le même dispositif, le budget participatif de la voirie du 20<sup>e</sup> arrondissement, en croisant nos entretiens avec l'observation de leurs interventions en réunion.

## L'habitante usagère : Anaïs à la Réunion

26 Anaïs<sup>11</sup> représente l'idéal-type de « l'habitante usagère » qui mobilise dans les dispositifs participatifs sa connaissance quotidienne du quartier. À 49 ans, cette femme enjouée s'investit dans le conseil du quartier de la Réunion depuis cinq ans. Elle siège dans le collège politique, en tant que nouvelle adhérente chez les Verts, mais sa participation est initialement liée à un problème de trottoir dans sa rue.

Professionnellement, rien ne prédisposait cette intermittente du spectacle à animer la commission espaces publics. Certes, Anaïs a acquis, en participant, des connaissances techniques dans l'urbanisme. Elle met aussi à profit un savoir militant issu de son récent engagement politique. Mais cette conseillère de quartier défend avant tout la mobilisation d'un savoir d'usage, en affirmant une légitimité d'habitant :

« On travaille sur notre façon d'utiliser l'espace public. Dans la commission, il y a un aveugle, qui a une sensibilité très particulière à l'espace public parce que pour lui s'il y a un poteau, c'est un problème d'autonomie [...]. Il y a pas mal de personnes âgées, des gens qui ont des gamins, qui n'ont pas les mêmes sensations, les mêmes priorités dans la rue. Et donc on parle de notre expérience de piéton dans le quartier »<sup>12</sup>.

27 Lorsqu'elle débat des projets de voirie avec les services techniques, Anaïs mobilise surtout un savoir d'usage, par exemple lors de cette visite en octobre 2007 sur la place de la Réunion qui va être réaménagée :

Anaïs (A) : « On voudrait voir si c'est possible de mettre du pavé enherbé sur les voies ».

Le technicien (T) : « Non, ce n'est pas compatible avec la circulation ».

A : « Mais la rue va être piétonne ».

T : « Mais il y a toujours un peu de circulation, les livraisons, les pompiers, et ça va déstabiliser s'il y a des pavés enherbés ».

A : « Je l'ai déjà vu cet équipement dans un parking ».

T : « Ah mais là c'est autre chose, c'est du *ever green*, [...] ça existe mais je ne sais pas si on peut mettre ça à Paris ».

A : « Vous ne savez pas ou vous ne voulez pas ? »

T : « Je veux bien qu'on essaie mais faut pas venir nous dire après si ça tient pas... Le problème, c'est aussi avec les non voyants ».

A : « Moi je ne suis pas technicienne, mais ce qu'on voulait c'était une relation visuelle entre les deux espaces, la place et les jardins ».

28 Pour se faire entendre, Anaïs est ainsi amenée à trouver une légitimité autre que technique, le savoir d'usage se construisant en interaction avec l'expertise des professionnels. Cette habitante revendique d'ailleurs la non-technicité de ses interventions, quand je lui demande si elle est devenue une « experte » en urbanisme : « Non pas une experte, mais je ne crois pas qu'il y ait besoin d'être vraiment une experte pour pouvoir être utile dans ce domaine. [...] Justement, le regard d'un conseiller de quartier c'est bien, parce qu'on n'a pas un regard trop pro ».

## L'habitant professionnel : Denis à Saint-Blaise

29 Denis incarne la figure de « l'habitant professionnel » qui utilise des arguments techniques et des outils de

professionnels pour intervenir dans les débats sur les questions urbaines. Pour présenter aux participants de son conseil de quartier la proposition budgétaire élaborée par la commission voirie, à la plénière du 5 avril 2007, il s'appuie sur un support *Powerpoint* bien ficelé, qui indique la liste des propositions retenues et les localise sur une carte du quartier. Les projets sont illustrés par une photographie permettant de visualiser le problème, parfois accompagnée d'un plan indiquant les solutions techniques d'aménagement. Pour élaborer ce document, Denis s'est appuyé sur un savoir d'usage collectif, au niveau du diagnostic et de la programmation budgétaire, et sur un savoir professionnel diffus pour les propositions de réalisation technique. À la plénière suivante, le 25 juin 2007, Denis présente le projet d'extension du tramway dans le secteur en s'appuyant également sur un *PowerPoint*, en partie repris de la présentation des services techniques à une réunion publique. Le conseiller de quartier se positionne en interface entre l'administration et la population, en divulguant des informations et en explicitant les contraintes techniques aux habitants. Il justifie certaines décisions comme le ferait un élu ou un technicien en exposant, par exemple, comment a été choisi le nombre de stations en fonction des contraintes du Syndicat des transports d'Île-de-France. Denis donne les raisons techniques des solutions envisagées, en utilisant le même vocabulaire expert que les responsables officiels. Sa présentation se distingue toutefois de celle des techniciens de la ville, en couplant un savoir d'usage au savoir technique : « La piste cyclable de la rue Louis-Lumière est peu utilisée. Je veux bien faire un comptage mais personne ne l'utilise, sa suppression est à débattre ».

30 S'il est donc parfois amené à mobiliser des savoirs d'usage ou des savoirs militants, ce conseiller de quartier s'appuie avant tout sur une expertise technique, qu'il a acquise par son expérience professionnelle et associative. À la retraite depuis un an, Denis dirigeait un observatoire économique, urbain et démographique dans un syndicat intercommunal. Il siège au conseil de quartier Saint-Blaise depuis sa création, au titre de la Confédération nationale du logement. Le fait qu'il soit référent sur les questions d'urbanisme n'est pas un hasard : en dehors de son activité professionnelle, Denis est responsable d'une association de locataires et membre fondateur de l'association d'urbanisme local « Un Poumon pour Saint-Blaise ». Ses compétences sont reconnues par la présidente du conseil de quartier, qui insiste sur la nécessité de la technique pour exister dans les débats : « C'est extrêmement technique [les discussions sur l'urbanisme] et heureusement qu'on a Denis qui lui par son boulot connaissait bien, il faisait des plans. [...] Un plan d'urbanisme, c'est très compliqué, et si vous n'avez pas quelqu'un dont c'est le métier... »<sup>13</sup>.

## L'habitante militante : Louise à Belleville

- 31 Louise est la figure type de l'« habitante militante » qui mobilise au sein des dispositifs participatifs un ensemble de réseaux, de savoirs et de savoir-faire politiques. Militante syndicale, politique et associative, elle a ce « don d'ubiquité<sup>14</sup> » propre aux militants de quartier. Aujourd'hui à la retraite, cette éducatrice de jeunes enfants militait à la Confédération française démocratique du travail et au Parti socialiste unifié, avant de rejoindre les Verts à la fin des années 1990. À la création des conseils de quartier en 1995, elle assiste aux plénières. En 2001, elle intègre le collège politique du conseil de quartier Belleville, puis devient co-présidente en 2005.
- 32 J'ai observé pendant plus d'un an ses interventions au sein du collectif citoyen et de la commission cadre de vie, deux groupes de travail au sein desquels elle a joué un rôle moteur en apportant principalement des savoirs militants. Si cette habitante de longue date dans le quartier mobilise aussi un savoir d'usage, notamment une mémoire des lieux, elle met en avant son incompétence technique : « Moi je ne sais pas, on me propose des aménagements, mais je ne peux pas opposer d'arguments techniques »<sup>15</sup>. En relation aux savoirs techniques, Louise trouve d'autres ressources que celle de l'usage. À une réunion de la commission le 15 janvier 2008, elle propose de faire appel au cabinet de l'élu Vert chargé de l'environnement pour réaliser une contre-expertise technique sur les diodes électroluminescentes. Lorsqu'elle apprend par l'élu Verte en charge de l'urbanisme qu'une délibération a été votée au conseil d'arrondissement, pour céder à un promoteur privé le bail d'un immeuble public, elle incite le conseil de quartier à écrire une lettre au maire de Paris. Sur ce dossier, Louise mobilise ses réseaux Verts et ses contacts associatifs : « Le président de la Bellevilleuse a suivi le conseil de quartier, il nous a poussés à agir vite. Il participera s'il y a une réunion ».
- 33 En tant que militante politique, Louise sait également qu'il est stratégique de solliciter les élus en période électorale : « On pourrait demander aux candidats : est-ce que vous êtes prêt à faire un équipement avec une place d'autofinancement, est-ce que vous êtes prêt à investir parce que c'est un besoin du quartier ? » Cette conseillère de quartier est également très attentive aux questions de méthode, au sein par exemple du groupe de réflexion sur l'élaboration d'une nouvelle Charte des conseils de quartier, qui se réunit suite à l'élection d'une nouvelle équipe municipale dans le 20<sup>e</sup> arrondissement en 2008 : « Je crains que ce soit un peu artificiel, que tout soit déjà décidé. On n'a pas l'initiative concrète comme à Porto Alegre ou en Allemagne, les conditions sont différentes. [...] Je suis pour le principe du budget participatif, mais il

faut en discuter les modalités »<sup>16</sup>.

- 34 Anaïs à la Réunion, Denis à Saint-Blaise et Louise à Belleville incarnent trois idéaux-types d'habitants porteurs de différents types de savoirs citoyens individuels. Si chaque figure d'habitant illustre un type de savoir particulier, ces individus appartenant aux classes moyennes intellectuelles, dotés de ressources professionnelles et/ou militantes non négligeables, sont amenés à combiner différents types de savoirs et à adapter leur registre d'intervention en fonction de la situation. Les habitants mobilisent en général un savoir d'usage, sans forcément s'appuyer sur cette seule source de légitimité face aux responsables techniques et politiques. Ils véhiculent souvent, aussi, des savoirs militants qu'ils acquièrent notamment en participant, mais ils ne mobilisent pas tous une expertise technique, plus inégalement répartie. Si le savoir d'usage appartient à tous ceux qui partagent une simple position d'habitant, les savoirs professionnels et militants supposent l'acquisition de compétences, de ressources et de réseaux spécifiques.

## **La formation de savoirs citoyens collectifs**

- 35 Ces trois habitants, dont nous avons suivi le parcours et les interventions individuels, font aussi partie de collectifs, qu'il s'agisse d'associations, d'un parti politique et/ou de l'instance de participation qui nous a amenée à nous intéresser à leur trajectoire. Tout en mobilisant des savoirs individuels par leur participation à titre personnel aux dispositifs participatifs, ils s'inscrivent dans des démarches productrices de savoirs citoyens collectifs. Comment ces savoirs collectifs se forment-ils ? En quoi se distinguent-ils des savoirs individuels ?

### **Construire un savoir d'usage collectif : une balade urbaine à Belleville**

- 36 Si les dispositifs participatifs constituent souvent le théâtre d'affrontement de différentes logiques d'usage du territoire, ils peuvent aussi permettre la construction de savoirs d'usage collectifs lorsque ces savoirs d'usage sont confrontés et débattus, comme dans le cas d'une balade urbaine à Belleville. Un après-midi pluvieux d'automne, une douzaine d'habitants se retrouve à la station de métro Ménilmontant pour partager des observations sur le boulevard de Belleville, dans l'optique de soumettre des propositions à la ville de Paris. La méthode du diagnostic en marchant a été actée lors d'une réunion du collectif

citoyen, suite à la proposition de l'animateur : « On a dit qu'on faisait un recensement de tout ce qui n'allait pas sur le boulevard [...]. Tout le monde fait ça avec ses propres yeux ou on fait ça collectivement ? » « Une visite complète des lieux » sera annoncée pour le 20 novembre 2007, ce recensement des problèmes sur le boulevard devant servir de base de travail au collectif citoyen.

37 Un arrêt de bus mal placé, des dépôts sauvages, des stationnements illicites... rien n'échappe au regard attentif des habitants. Un membre du collectif arrive à bicyclette, alors qu'une voiture se gare sur la piste cyclable : « Voilà le danger quand on est à vélo ! » L'animateur du collectif s'interroge : « Je ne fais pas de vélo, alors j'ai du mal à me rendre compte des difficultés ». Le cycliste lui explique : « Là, la piste est très dangereuse ». L'amie d'une conseillère de quartier s'arrête pour donner son point de vue : « C'est très dangereux à la sortie, moi je ne la prends pas cette piste ». Le format de la balade permet ainsi de partager différents savoirs d'usage de l'espace public, notamment d'usagers qui ne viennent pas aux réunions. Devant la poste, les habitants évoquent les problèmes liés à la forte affluence. Plus qu'une connaissance issue de l'observation, on met alors en commun des savoirs d'usage individuels, restitués au sein du groupe en passant devant un équipement qui évoque un usage quotidien. Un peu plus loin, un conseiller de quartier déploie un plan qui lui a été transmis par les services de la voirie et évoque le projet de réaménagement du carrefour. On arrive devant le Relais de Poste, un point de litige dans le quartier, les habitants souhaitant le sauvegarder contre l'avis de la mairie. L'immeuble est à l'abandon, mais tous se rappellent que le responsable de la Bellevilleuse leur avait dit que la façade est en bon état. L'expertise technique de l'association prime alors sur l'expression des savoirs d'usage dans l'élaboration d'un diagnostic citoyen sur ce bâtiment. À la nuit tombée, le constat est évident : « C'est vrai qu'il y a un problème de lumière ! » La question de l'éclairage avait été inscrite comme une demande urgente du conseil de quartier dans le cadre du budget participatif de la voirie.

38 Au bout de deux heures, une femme conclut : « On voit les choses différemment [...]. Ça reste des constats, on repère surtout les problèmes dans le quartier ». La visite a permis de constituer une connaissance partagée du quartier, basée sur une mutualisation des savoirs d'usage de chacun, l'observation *in situ* favorisant la visualisation des problèmes et la prise en compte d'une diversité d'usages de la ville. Si certains savoirs ont plus de poids que d'autres dans les discussions, comme l'expertise technique d'une association sur l'état d'un bâtiment, les savoirs ordinaires de différentes catégories d'usagers comme les piétons ou les cyclistes sont également pris en compte. Lors des réunions suivantes, on fera souvent

référence à ces observations réalisées en commun, qui constituent une base de travail pour l'élaboration collective d'un projet dans le quartier.

## **Une expertise technique collective : les commissions voirie des conseils de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement**

- 39 « Dans le 20<sup>e</sup>, les conseils de quartier sont structurés, compétents et investis »<sup>17</sup> : comme le reconnaît cet ingénieur de la voirie, les conseils de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement ont acquis, depuis leur création en 1995, une expertise technique sur les questions de voirie. Ces savoirs spécialisés se sont constitués au sein de commissions de travail, dont l'intervention des membres en réunion publique se distingue souvent de celles d'autres individus. Un débat classique concerne le revêtement des rues : si les riverains préfèrent généralement une rue asphaltée, à cause des nuisances sonores ou visuelles provoquées par les pavés, la commission cadre de vie du conseil de quartier de Belleville a, par exemple, formalisé une solution technique visant à aménager un plateau pavé afin d'accentuer le caractère piétonnier de certaines rues du quartier.
- 40 Plusieurs facteurs interviennent dans la construction d'une expertise technique collective. D'une part, dans le cas de Belleville, la Bellevilleuse a développé une contre-expertise associative pour s'opposer au projet de réaménagement du Bas-Belleville à la fin des années 1980, et n'est pas étrangère à la technicisation des discussions au sein du conseil de quartier. Les solutions alternatives à celles des services sont, en effet, portées par le représentant de la Bellevilleuse. Au-delà de la configuration associative spécifique à ce quartier, le processus de construction d'une expertise technique collective est souvent lié à des individus qui maîtrisent le sujet par leur expérience professionnelle ou militante, et donc à la mise en commun de leurs savoirs professionnels diffus au sein du dispositif participatif.
- 41 D'autre part, les réflexions collectives autour d'enjeux urbanistiques, à l'occasion par exemple de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), constituent des moments privilégiés de constitution d'une expertise technique collective. Lorsque le PLU est mis en débat au début du premier mandat de B. Delanoë, les commissions voirie organisent des visites dans leur quartier et sollicitent des expertises extérieures, ce qui leur permet de partager un savoir d'usage et de construire une expertise technique : « On a eu une vue de tout le quartier, on a découvert des trucs extraordinaires [...]. Une fois qu'on avait compris l'histoire des filets de hauteur, de largeur de bois, de

protection ville de Paris, etc. [...]. Une fois qu'on a intégré le vocabulaire et les idées qu'il symbolise, ça ne pose plus de problème »<sup>18</sup>. Les discussions autour du PLU contribuent ainsi à une certaine technicisation des débats au sein des conseils de quartier. Les habitants porteurs d'un savoir professionnel diffus jouent alors un rôle important de traduction des termes techniques auprès des habitants qui les méconnaissent. Le contact avec des experts extérieurs contribue également à la montée en expertise des conseils de quartier : « On a fait un gros travail sur le patrimoine, parce qu'il fallait qu'on définisse les bâtiments à protéger. On a été aidé par quelqu'un qui s'y connaît beaucoup en histoire du 20<sup>e</sup> en architecture »<sup>19</sup>. Cette professionnalisation basée sur des normes architecturales s'éloigne toutefois d'autres critères privilégiant le registre du pittoresque ou du mémoriel, qui ont prédominé dans le classement des bâtiments en « protections ville de Paris » lors de la révision du PLU à Paris (Poupeau, 2009). On voit bien ici comment les mini-publics des dispositifs participatifs peuvent, par divers moyens, s'affirmer comme les experts d'une question urbanistique en développant des formes collectives d'expertise et de contre-expertise technique, quitte à s'éloigner de la logique des usages de la ville.

## **Des savoirs militants collectifs : Tam-Tam à Paris Rive Gauche**

42 Tam-Tam est le cas paradigmatique de l'association qui mobilise des savoirs militants collectifs sur les questions d'urbanisme. Centrée dès le départ sur l'opération Paris Rive Gauche, elle est créée en avril 1990 par quatre Parisiens qui se connaissent, pour certains, par le parti des Verts : « Les fondateurs n'étaient pas des urbanistes. [...] On était des habitants parisiens qui nous intéressions à la ville, aux opérations proches de chez nous »<sup>20</sup>. Si l'association réfute le terme d'expertise citoyenne car il tend à cloisonner le débat sur la ville<sup>21</sup>, elle a développé en deux décennies, au-delà d'un savoir d'usage collectif, non seulement une expertise technique sur l'urbanisme mais aussi des savoirs militants non négligeables. L'expertise associative de Tam-Tam repose sur une compétence de réseaux et se construit par la mobilisation des différents réseaux dans lesquels s'inscrivent ses membres. Ces derniers entretiennent des liens étroits et réguliers avec le monde associatif et politique local, mais aussi avec l'administration, la presse, les universités et les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture. Son président, journaliste et ancien militant d'un parti d'extrême gauche puis des Verts, met à profit de l'association un beau carnet d'adresse dans le monde journalistique et politique. On compte également, parmi les membres actifs de Tam-Tam, un ancien élu local à la

démocratie participative, militant chez les Alternatifs et dans de nombreuses associations, qui met au pot commun ses contacts associatifs, politiques et administratifs ; le collaborateur de cabinet de l'élu en charge de l'urbanisme dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, qui a une entrée directe dans la sphère politique et administrative locale ; ou encore une conseillère de Paris Verte, par ailleurs avocate, ce qui peut être utile pour servir de relais au sein de la ville ou entreprendre des recours juridiques. La mise en commun de cette capacité individuelle de mobilisation politique contribue au processus d'élaboration d'une expertise collective.

43 Les savoirs militants collectifs de Tam-Tam reposent également sur les savoirs et savoir-faire politiques de certaines figures dans l'association. Le meilleur exemple est son président, qui maîtrise l'usage de la rhétorique en public et les codes du monde politique, lorsqu'il intervient dans les réunions de la concertation à Paris Rive Gauche ou interpelle le maire de Paris au cours de ses comptes rendus de mandat. Journaliste depuis vingt ans dans une revue littéraire spécialisée où il est aujourd'hui rédacteur en chef, il a une compétence individuelle, issue de son activité professionnelle et de son parcours militant, qu'il mobilise dans l'association depuis sa création. Il rédige régulièrement des articles dans *Le Monde*, rencontre directement le maire de Paris et dénonce publiquement les déficiences de la concertation : « Je voudrais revenir sur l'organisation de la concertation. Plutôt que de s'excuser sur la salle, sur le report de la date, assumez plutôt que la concertation ne soit pas votre priorité [...]. Il n'y a pas de concertation dans le sens de la Charte »<sup>22</sup>. Tam-Tam défend ainsi le modèle du comité permanent de la concertation et l'exporte sur d'autres sites parisiens, en se présentant comme une experte de la méthode. Or, ce savoir militant collectif a été acquis en participant : « Au départ, il n'est pas tellement question de démocratie participative. [...] On avait une certaine expertise mais pas une expertise technique dans le domaine. Aujourd'hui, on a une expertise de la concertation »<sup>23</sup>.

44 En définitive, le processus de formation des savoirs collectifs passe par la mise en commun et par la confrontation des savoirs d'usage, professionnels et militants individuels, qui sont inégalement partagés parmi les membres d'un collectif. C'est d'abord le fait d'effectuer une première synthèse des savoirs individuels qui donne aux savoirs collectifs une dimension plus qualifiée. Cette qualification s'opère également au sein du groupe, lorsque ses membres partagent des expériences de lutte contre un projet ou participent à une consultation. Qu'ils se constituent en opposition ou en coopération avec les pouvoirs publics, les savoirs citoyens acquièrent aussi leur spécificité dans ces moments fédérateurs. Ces expériences collectives sont propices à la mobilisation d'expertises en interne et en externe, qui

contribuent à qualifier les savoirs citoyens collectifs en leur donnant une dimension de contre-expertise, même si elle a tendance à produire des effets d'imposition au sein même de la sphère citoyenne.

## Statuts et légitimités des savoirs citoyens

- 45 Cette approche typologique gagne à être complexifiée, pour intégrer à l'analyse des savoirs citoyens les dynamiques sociales, les conflits de légitimité et les enjeux de pouvoir. On ne fait pas appel de manière égale à tous les savoirs citoyens. Certains savoirs, surtout d'usage, sont directement sollicités par les pouvoirs publics au sein des instances participatives, répondant souvent à des revendications venant du bas. D'autres – des savoirs collectifs, professionnels et militants – sont imposés par les citoyens eux-mêmes sur la table des négociations. Certains savoirs ne sont finalement pas reconnus dans ces espaces. Cette deuxième typologie – qui distingue des savoirs sollicités, des savoirs revendiqués et des savoirs déniés – permet de prendre en compte les différents types d'inégalités, notamment de classes et de genres, dans la mobilisation des savoirs citoyens. On peut aussi, de cette manière, dépasser la vision a-conflictuelle des débats qui est parfois reprochée à la perspective des savoirs citoyens, en montrant que la « déconflictualisation » dépend surtout de la perspective dans laquelle ces savoirs sont mobilisés. Si les élus peuvent l'instrumentaliser en enfermant les individus et les associations dans l'expression d'un savoir d'usage, la notion de savoirs citoyens favorise aussi la formation de contre-expertises quand elle est revendiquée par le bas.

### Des savoirs sollicités

- 46 Les « savoirs sollicités » sont directement convoqués par les pouvoirs publics au sein des dispositifs participatifs. Leur principale caractéristique est d'être légitimés et reconnus pour leur utilité dans le projet urbain. Les élus font principalement appel au savoir d'usage, plus rarement à un sens commun. Dans le premier cas, ils reconnaissent aux citoyens un statut d'usager ou d'habitant, et une légitimité basée sur une pratique du territoire. Dans le second, un statut de profane et une légitimité fondée sur une qualité de citoyen. La mobilisation de ces savoirs vise notamment à légitimer les politiques publiques et à éviter les recours en contentieux, en concevant des projets davantage en phase avec les besoins des usagers. Si le savoir d'usage peut être revendiqué par les citoyens, la sollicitation des pouvoirs publics rejoignant alors des dynamiques venant du bas, ce

n'est pas le cas du sens commun – c'est en effet le dispositif, et plus particulièrement le rapport aux savoirs des professionnels et des élus, qui crée le statut du profane (Blondiaux, 2008 b).

47 Le budget participatif de la voirie dans le 20<sup>e</sup> arrondissement incarne l'idéal-type de la mobilisation d'un savoir d'usage, à la croisée de dynamiques *top-down* et *bottom-up*. Il s'agit d'« une démarche participative qui légitime l'investissement public et le rend plus efficace parce qu'il est en lien avec la demande des citoyens »<sup>24</sup>. En cohérence avec cet objectif d'améliorer la gestion de la ville en intégrant la demande sociale, ce dispositif fait appel au savoir d'usage des habitants car « ils ont la connaissance du terrain »<sup>25</sup>. L'élue à l'origine de cette démarche annonce clairement le type de savoir légitimé, lorsqu'il introduit les réunions : « Les projets sont toujours modifiés en réunion publique parce qu'il y a l'expertise des habitants. Vous habitez cette rue, vous savez des choses que les techniciens et les élus ne savent pas, les techniciens n'ont pas l'usage du quartier, [...] ils ont la compétence technique »<sup>26</sup>. On rejoint ici Hélène Bertheleu et Catherine Neveu (2006, p. 40) qui, en analysant les comités de la vie locale à Tours, constatent qu'« à côté des élus, légitimés par leur mandat et l'onction du suffrage universel, et des services techniques siégeant au nom de leurs compétences professionnelles, les habitants seraient uniquement légitimés par leur "expertise d'usage" ». Mais cette mobilisation d'un savoir d'usage ne relève pas seulement d'une dynamique *top-down* : ce sont les associations contestant les projets d'urbanisme de la ville dans les années 1990 qui ont fait surgir le thème du « déficit démocratique » à Paris, en revendiquant la nécessité de prendre en compte le savoir d'usage des populations concernées (Blondiaux & Lévêque, 1999 ; Ben Hammo, 2001).

48 Dans une autre optique, en lançant une « conférence citoyenne sur les formes urbaines et les hauteurs » à Paris en novembre 2007, les élus attendent d'un public, constitué en partie par le tirage au sort, « un autre regard » sur un sujet polémique. L'appel au « profane » est ici un moyen de contourner les acteurs associatifs qui construisent une contre-expertise sur la question des tours : on recherche le point de vue « désengagé » d'individus dont la légitimité est basée sur leur « extériorité » et leur qualité de « citoyen comme acteur de la société »<sup>27</sup>. Cette conférence citoyenne est le seul dispositif que j'ai rencontré, en trois ans d'enquête à Paris, qui fasse délibérément appel à un sens commun sur les questions urbaines. Si les élus du 20<sup>e</sup> arrondissement ont également recours au tirage au sort lorsqu'ils créent les premiers conseils de quartier parisiens, ce n'est pas tellement pour solliciter un « bon sens » citoyen « tendanciellement non intéressé » (Sintomer, 2007,

p. 150) que pour mobiliser une diversité de savoirs d'usage dans le quartier, au-delà de la seule sphère associative. Mais dans d'autres contextes en Europe, des dispositifs basés sur le tirage au sort font appel à un sens commun dans l'urbanisme, à l'instar des jurys citoyens en Allemagne et en Espagne (Blanco, 2005 ; Röcke, 2006). L'expérience espagnole des jurys citoyens montre, par exemple, que le recours au « bon sens » citoyen peut concerner des problèmes urbains à grande échelle, alors que la légitimité du savoir d'usage est souvent conditionnée à l'aspect local et concret des thèmes traités.

## Des savoirs revendiqués

49 D'autres types de savoirs citoyens ne sont pas sollicités par les pouvoirs publics au sein des instances participatives, mais s'invitent à la table des négociations. Au-delà d'un savoir d'usage qui peut rencontrer une offre institutionnelle de participation, il s'agit de savoirs professionnels et militants que mobilisent des individus ou des collectifs pour faire valoir leurs intérêts, qui sont surtout ceux des classes moyennes. Sur une diversité de scènes, ils revendiquent un statut d'expert ou de citoyen, ainsi qu'une légitimité fondée sur une pratique professionnelle ou militante. Si l'imposition de ces savoirs dans le débat public relève de l'action collective, elle peut se traduire par la mise en place de dispositifs participatifs, dans lesquels les pouvoirs publics finissent par reconnaître et solliciter à leur tour des savoirs citoyens.

50 Le cas de Paris Rive Gauche est paradigmatique de ces « savoirs revendiqués » : initialement non prévus dans la conception de ce projet de grande ampleur, les citoyens se sont organisés pour imposer non seulement un savoir d'usage, mais aussi une expertise technique et des savoirs militants. Certaines associations constituent des savoirs collectifs en contestant le projet, à l'instar de l'Ada 13 qui dispose de fortes ressources intellectuelles en interne ou de Tam-Tam qui utilise des ressources juridiques. C'est par le recours en contentieux et leur forte mobilisation au cours de la nouvelle enquête publique que les acteurs associatifs parviennent à imposer la prise en compte de leurs savoirs collectifs au sein d'une structure permanente de concertation. L'historique de la concertation à Paris Rive Gauche montre qu'un dispositif participatif peut être issu d'une revendication *bottom-up* et de la mobilisation, dans un cadre conflictuel, d'une expertise associative. Contraints, sous la pression des associations, à créer un comité permanent de concertation, les élus sollicitent à leur tour des savoirs collectifs au sein de cette structure.

51 Ils font toutefois davantage appel à des savoirs d'usage qu'à des savoirs spécialisés. L'élus à l'urbanisme dans le 13<sup>e</sup> arrondissement estime, par exemple, que l'apport des citoyens doit se situer au niveau « du quotidien et des besoins » et que « la concertation a besoin de moins

d'intelligence que de forces vives »<sup>28</sup>. Sur la construction de tours à Masséna Bruneseau, les stratégies de contournement de la contre-expertise associative sont évidentes. Les pouvoirs publics cherchent à mobiliser des savoirs d'usage individuels, en organisant des réunions publiques et des ateliers en marge du comité permanent de la concertation : « Les associations sont autant éloignées du *quidam* que nous. On voulait avoir le regard neuf de l'habitant candide, alors que les associations ont un regard expert »<sup>29</sup>.

- 52 Face à cette tentative de les écarter du débat en convoquant des savoirs d'usage individuels, les associations multiplient les scènes de mobilisation pour imposer leur expertise dans le débat public. Par exemple, Tam-Tam intervient sur les tours non seulement dans le cadre de la concertation institutionnelle, mais aussi sur la scène médiatique (en publiant un article dans *Le Monde*), dans l'espace public (en organisant des réunions publiques avec des universitaires spécialistes de l'urbain, qui alimentent la contre-expertise associative) et dans la sphère politique (en interpellant le maire de Paris lors de son compte rendu de mandat). D'une manière générale à Paris Rive Gauche, les associations articulent leur participation dans le dispositif institutionnel à une démarche plus conflictuelle d'action collective, ce qui correspond à une logique de formation de contre-pouvoirs dans un cadre de gouvernance délibérative (Fung & Wright, 2003).

## Des savoirs déniés

- 53 Il reste que certains savoirs citoyens ne sont pas entendus dans les dispositifs participatifs, du fait de l'absence de certaines catégories de la population en leur sein ou de l'incapacité des citoyens à s'y faire entendre. On distingue plusieurs types de « savoirs déniés » : ceux qui ne sont pas convoqués *a priori* durant le moment participatif et ceux qui ne sont plus mobilisables ni audibles en situation, car la mairie a déjà tranché ou parce que le conflit autour du projet urbain s'est durci. La légitimité de ces savoirs n'est pas reconnue, car les individus qui en sont porteurs ne trouvent pas leur place au sein de ces instances ou ne s'inscrivent pas dans le bon registre d'argumentation lorsqu'ils prennent la parole – la littérature féministe montre, par exemple, qu'il n'est pas légitime d'exprimer sa vie privée dans le monde civique, ce qui entraîne l'éviction d'un certain type de parole porté par les femmes.

- 54 La non-reconnaissance de ces savoirs dans les instances de participation institutionnelle recoupe des logiques sociales. Les dispositifs participatifs sont le théâtre de reproduction d'un « cens caché » (Gaxie, 1978) : les jeunes, les femmes, les personnes issues des classes populaires et de l'immigration sont, en général, absents

ou sous-représentés. Une enquête réalisée en 2007 auprès de 800 conseillers de quartier à Paris montre que les filtres sociaux demeurent, en donnant l'avantage aux classes moyennes intellectuelles (Trajectoires, 2007). Et si l'écart entre la participation des femmes et celle des hommes reste faible au sein des conseils de quartier, il se creuse lorsqu'on aborde les questions d'urbanisme. Or, ces personnes sous-représentées sont porteuses de savoirs spécifiques. Par exemple, l'usage féminin du territoire est singulier, comme l'exprime cette jeune riveraine lors d'une réunion sur un aménagement dans sa rue : « J'habite au 24 de la rue Chevreau, s'il y a une poubelle à la sortie, je ne peux pas passer avec mes enfants. Un ralentisseur est indispensable, et aussi un passage à piétons »<sup>30</sup>. Si d'autres participants peuvent convoquer ces figures d'habitants pour asseoir le bien fondé de leurs arguments, comme dans le cas des « mamans à poussette » ou des handicapés, leur absence pose la question de la justice sociale dans la ville. C'est notamment le cas dans les quartiers populaires parisiens en cours de *gentrification* comme à Belleville, où les nouveaux arrivants issus des classes moyennes se servent parfois des conseils de quartier pour imposer un rapport de force et accélérer la transformation sociale de leur territoire.

## Conclusion

55 Dans le champ urbain, les individus et les collectifs ne sont pas limités à l'expression d'un seul savoir d'usage, pour lequel ils sont en général sollicités, mais ils peuvent également mobiliser une expertise technique et des savoirs militants. La démocratie participative a ainsi pour effet une ouverture du cercle des savoirs et un certain brouillage des limites de la possession des savoirs dans le champ urbain, ce qui rejoint les résultats des travaux de la sociologie des sciences sur l'effacement des frontières entre savoirs experts et savoirs profanes dans les sciences et les techniques. On peut ainsi transposer à l'urbanisme le constat d'Ulrich Beck (2003, p. 351-352) sur les mouvements écologistes : « La critique est – au moins partiellement – scientifiquement fondée, et elle affronte désormais la science avec toutes les armes de la science ». Comme l'ont montré Harry Collins et Robert Evans (2002), ceux que l'on considère comme des *lay experts* (experts profanes) sont désormais des experts à part entière, même si leur expertise n'est ni d'emblée ni toujours reconnue. Néanmoins, si le terme d'« effacement » est approprié pour décrire les frontières qui se dissipent entre les experts officiels et les habitants porteurs d'un savoir professionnel diffus ou les collectifs développant une expertise technique dans l'urbanisme, il semble plus juste de parler d'un « déplacement » des

frontières entre savoirs experts et profanes dans les autres cas.

56 La complexification de l'approche typologique initiale, qui intègre les conflits de légitimité et les enjeux de pouvoir à l'analyse de la nature des savoirs citoyens, nuance le constat d'un affaiblissement de la frontière entre savoirs experts et profanes dans l'urbanisme, pour deux raisons. Premièrement, ce déplacement des lignes entre savoirs s'accompagne rarement d'une redistribution des pouvoirs entre les citoyens et les acteurs institutionnels, si ce n'est de manière résiduelle ou locale, de telle sorte que le pouvoir de ces savoirs citoyens reste très limité. Deuxièmement, des hiérarchies de savoir se réintroduisent au sein même de la sphère citoyenne. L'ouverture du cercle des savoirs à partir desquels les décisions sont prises en urbanisme est synonyme d'une fermeture relative vis-à-vis des citoyens qui n'entrent pas dans la dynamique participative, c'est-à-dire de la majorité des habitants, notamment ceux issus des classes populaires. Au-delà de la question des savoirs déniés qui recoupe des logiques sociales, l'enquête montre que des inégalités se maintiennent dans la capacité des participants à puiser parmi un panel diversifié de savoirs. L'aptitude à passer d'un registre d'argumentation à un autre est inégalement partagée alors qu'elle constitue une compétence souvent décisive pour peser dans les débats avec les élus et les experts (Mathieu, 2002). Si les citoyens les plus dotés de ressources professionnelles intellectuelles et militantes peuvent jongler entre différents types de savoirs et de légitimités en fonction de la situation, d'autres ne peuvent faire valoir qu'un savoir d'usage et une légitimité d'habitant. L'échange reste donc souvent inégal entre ceux qui sont porteurs, dans les institutions comme dans la sphère citoyenne, de savoirs reconnus et certifiés, et ceux qui ne peuvent mettre en avant que leur vécu du quotidien.

57 Malgré les limites observées dans la démocratisation de l'accès au savoir et donc au pouvoir, l'approche typologique montre que les citoyens ont des savoirs spécifiques qu'ils peuvent mobiliser dans les dispositifs participatifs et qui sont de plusieurs ordres dans le champ urbain. Ce travail de qualification des savoirs citoyens est utile à la recherche sur la démocratie participative car il légitime le principe même de la participation face aux théories élitistes de la démocratie, en montrant que les citoyens ordinaires peuvent mobiliser une grande diversité de savoirs dans l'action publique locale, qui dépasse la connaissance de leurs intérêts immédiats. Les dispositifs participatifs permettent ainsi de diversifier les sources d'expertise dans l'élaboration du projet urbain, en faisant appel à de nouveaux types de savoirs portés par les habitants.

## Bibliographie

- Anselme M. (2000), *Du bruit à la parole*, La Tour-d'Aigues, L'Aube.
- Bacqué M.-H., Blanc M., Hamel P. & Sintomer Y. (dir.) (2006), « Ville, action citoyenne et débat public », *Espaces et sociétés*, n° 123, p. 7-127.
- Bacqué M.-H., Rey H. & Sintomer Y. (dir.) (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte « Recherches ».
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., Flamand A. & Nez H. (dir.) (2010), *La Démocratie participative inachevée*, Paris, Adels/Yves Michel « Société civile ».
- Barthe Y. (2006), *Le Pouvoir d'indécision*, Paris, Économica « Études politiques ».
- Beck U. (2003), *La Société du risque*, Paris, Flammarion.
- Ben-Hammo M. (2001), *La Démocratie : un enjeu de campagne. Le discours des candidats de la gauche plurielle aux élections municipales de 2001 à Paris*, Mémoire de DEA en science politique, Université Paris-VIII.
- Bérard Y. & Crespín R. (2010), *Aux frontières de l'expertise*, Rennes, Presses universitaires de Rennes « Res publica ».
- Bertheleu H. & Neveu C. (2006), « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours », *Espaces et sociétés*, n° 123, p. 37-51.
- Blanco I. (2005), « Les jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », in M.-H. Bacqué, H. Rey & Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte « Recherches », p. 161-178.
- Blondiaux L. (2008 a), *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris, Le Seuil « La République des idées ».
- Blondiaux L. (2008 b), « Le profane comme concept et comme fiction politique », in T. Fromentin & S. Wojcik (dir.), *Le Profane en politique*, Paris, L'Harmattan « Logiques politiques », p. 37-51.
- Blondiaux L. & Lévêque S. (1999), « La politique locale à l'épreuve de la démocratie : les formes paradoxales de la démocratie participative dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris », in C. Neveu (dir.), *Espaces publics et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, p. 17-82.
- Boltanski L. & Thévenot L. (1991), *De la justification*, Paris, Gallimard.
- Breviglieri M. (2002), « L'horizon de *ne plus habiter* et l'absence de maintien de soi en public », in D. Cefaï & I. Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, p. 319-336.
- Busquet G., Carriou C., Flamand A. & Nez H. (2010), « La démocratie participative à Paris sous le premier mandat de Delanoë (2001-2008) : une "nouvelle ère démocratique" ? », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer, A. Flamand & H. Nez (dir.), *La Démocratie participative inachevée*, Paris Adels/Yves Michel « Société civile », p. 137-155.
- Callon M., Lascoumes P. & Barthe Y. (2010), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Le Seuil « La couleur des idées ».
- Cefaï D. & Lafaye C. (2002), « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris : les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », in D. Cefaï & I. Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, p. 371-394.
- Collins H. & Evans R. (2002), « The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, n° 2, p. 235-296.
- Damay L. (2009), *Construire le politique au cœur de l'action publique participative : une analyse du budget participatif de la ville de Mons*, Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Facultés universitaires Saint-Louis.
- Devillers C. (1994), *Le Projet urbain*, Paris, Pavillon de l'Arsenal.
- Font J. (dir.) (2001), *Ciudadanos y decisiones públicas*, Barcelona, Ariel « Ciencia política ».
- Forester J. (entretien avec Tony Gibson) (2008), « Participatory Planning and the Roots of Planning for Real: a Profile of Tony Gibson », *Planning theory and Practice*, vol. 72, n° 4, p. 102-118.
- Fromentin T. & Wojcik S. (dir.) (2008), *Le Profane en politique*, Paris, L'Harmattan « Logiques politiques ».
- Fung A. (2003), « Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and their Consequences », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 11, n° 3, p. 338-367.
- Fung A. & Wright E. O. (2003), *Deepening Democracy*, London/New York, Verso.
- Gaxie D. (1978), *Le Cens caché*, Paris, Le Seuil.

- Ion J., Franguiadakis S. & Viot P. (2005), *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement.
- Ion J. (2003), « Modes d'engagement et savoirs associatifs : petit coup d'œil dans le rétroviseur », in Y. Lochard, M. Simonet-Cusset (dir.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse, p. 67-88.
- Le Bart C. & Lefebvre R. (dir.) (2005), *La Proximité en politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes « Res publica ».
- Mathieu L. (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, p. 75-100.
- Matonti F. & Poupeau F. (2004), « Le capital militant : essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, p. 4-11.
- Neveu C. (2011), « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in M.-H. Bacqué & Y. Sintomer (dir.), *La Démocratie participative*, Paris, La Découverte « Recherches », p. 39-50.
- Nez H. (2010), *Les Savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-VIII/Universidad Autónoma de Barcelona.
- Pinson G. (2004), « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in P. Lascoumes & P. Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Poupeau F.-M. (2009), « Faire du patrimoine bâti un objet de concertation : l'expérience des Protections Ville de Paris », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 1, p. 123-150.
- Renaud Y. (2001), « De la contestation à la concertation », *Annales de la recherche urbaine*, n° 89, p. 62-69.
- Röcke A. (2006), « Représentation "miroir" et démocratie : le tirage au sort dans les jurys citoyens berlinois », *Politique et sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 13-30.
- Schumpeter J. (1961 [1942]), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.
- Sintomer Y. (2008), « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, p. 115-134.
- Sintomer Y. (2007), *Le Pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte.
- Talpin J. (2010), « Ces moments qui façonnent les hommes : éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 1, p. 91-115.
- Talpin J. (2007), *Schools of Democracy: How Ordinary Citizens Become Competent in Participatory Budgeting Institutions*, Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Institut universitaire européen de Florence.
- Topalov C. (1989), « L'urbanisme comme mouvement social : militants et professionnels du *city planning* aux États-Unis (1909-1917) », *Les Annales de la recherche urbaine*, nos 44-45, p. 139-144.
- Topçu S., Cuny C. & Serrano-Velarde K. (dir.) (2008), *Savoirs en débat*, Paris, L'Harmattan « Sciences & sociétés ».
- Toussaint J.-Y. & Zimmermann M. (1998), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*, Sprimont, Pierre Mardaga « Architecture + Recherches ».
- Trajectoires (2007), *Les Conseils de quartier de Paris : le regard des conseillers. Synthèse de l'étude menée auprès des 800 conseillers de quartier parisiens*.

---

## Notes

- 1 . Je tiens à remercier Marie-Hélène Bacqué, Joan Font et Yves Sintomer pour leurs commentaires sur une première version de ce texte.
- 2 . L'enquête a été réalisée dans le cadre d'une thèse (Nez, 2010) et d'un partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (picri) sur les dispositifs participatifs en Île-de-France et en Europe, piloté par l'Adels, le Cresppa et le Lavue, avec un financement de la Région Île-de-France (2006-2009).
- 3 . Les guides d'entretien et d'observation sont mis à disposition des lecteurs dans les annexes électroniques : <http://sociologie.revues.org/1127>.
- 4 . La littérature sur la démocratie participative distingue les dispositifs *top-down*, mis en place par les pouvoirs publics, et les dynamiques *bottom-up*, qui relèvent de la société civile.
- 5 . Notons qu'il s'agit toutefois d'aménagements urbains assez ordinaires, comparés à des

projets de prestige comme c'est le cas du chantier des Halles dans le centre de Paris, et que les enjeux politiques plus limités de ce type d'aménagement favorisent l'émergence des savoirs citoyens que nous allons étudier.

6 . Nous n'aborderons donc pas le passage de l'intérêt particulier à l'intérêt général, analysé par de nombreux travaux de philosophie et de sociologie politique, qui insistent sur l'impératif de montée en généralité pour justifier une prise de parole en public. Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) montrent, par exemple, que les appréciations rencontrant une exigence critique de justification impliquent des types de savoir propices à la généralisation et à la construction de formes de «biens communs» souhaitables par tous.

7 . Entretien avec le président de la Bellevilleuse, le 20 novembre 2007.

8 . «Incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement obéir, [le capital militant] recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter- ou intrapartisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines "reconversions"» (Matonti & Poupeau, 2004, p. 8).

9 . On rejoint ici des travaux sur l'expertise associative qui distinguent des «savoirs fondés sur l'expérience et le témoignage» et des «savoirs spécialisés» (Ion, 2003), en montrant comment ces savoirs d'usage et savoirs professionnels s'articulent à des savoirs et savoir-faire propres à l'activité militante.

10 . Nous utilisons ici la notion d'« habitant » car les citoyens interviennent dans les dispositifs d'urbanisme participatif en tant qu'habitants, même s'ils peuvent puiser parmi une large panoplie de savoirs citoyens qui ne se limite pas à un savoir d'usage. Ce terme, qui a désigné des publics différents au cours des quatre dernières décennies (Neveu, 2011), vise ici à qualifier le statut qu'on leur accorde ou qu'ils adoptent dans ces instances.

11 . Si nous avons gardé les noms des lieux et des collectifs, les noms des personnes ont été anonymisés.

12 . Entretien du 20 février 2007.

13 . Entretien du 12 février 2008.

14 . En 2007, un journal de quartier choisit cette expression pour titrer le portrait de Louise.

15 . Entretien du 14 décembre 2007.

16 . Intervention à la réunion du 3 juillet 2008.

17 . Entretien du 8 novembre 2007.

18 . Entretien avec une conseillère de quartier, le 20 février 2007.

19 . Entretien avec un conseiller de quartier, le 20 février 2008.

20 . Entretien avec le cofondateur et président de Tam-Tam, le 14 décembre 2007.

21 . Des formations organisées par l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) dans le cadre du programme Picri ont permis d'engager un dialogue entre acteurs et chercheurs sur la notion de savoirs citoyens, ce qui peut expliquer des effets de circularité entre notre analyse sociologique et les concepts et analyses portés par nos interlocuteurs. Ces moments d'échange ont alimenté notre typologie, tandis que certains acteurs se la sont appropriée pour légitimer leurs pratiques.

22 . Intervention à la plénière du comité permanent de la concertation, le 24 août 2008.

23 . Entretien avec le président de Tam-Tam, le 23 novembre 2007.

24 . Intervention de l' élu chargé de la voirie à la réunion du budget participatif du 5 décembre 2007.

25 . Entretien avec l' élu à la voirie, le 5 février 2007.

26 . Intervention à la réunion sur le réaménagement de la rue Pixierécourt, le 14 novembre 2007.

27 . Intervention de la chargée de mission à la séance de restitution de la conférence citoyenne, le 13 octobre 2008.

28 . Entretien du 3 mars 2009.

29 . Entretien avec la directrice de la communication à la Semapa, la société d'aménagement chargée de l'opération Paris Rive Gauche, le 6 juillet 2009.

30 . Intervention à la réunion sur l'aménagement de la rue Chevreau, le 15 octobre 2007.

---

## ***Annexes électroniques***

- Texte intégral disponible ici en accès libre ! (Lien externe)
- Annexes électroniques de l'article « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif » (Annexes électroniques)
- Annexe 1 : Guide d'entretien (Annexes électroniques)
- Annexe 2 : Grille d'observation (Annexes électroniques)

---

### ***Pour citer cet article***

#### *Référence électronique*

Héloïse Nez, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie* [En ligne], N°4, vol. 2 | 2011, mis en ligne le 29 février 2012, Consulté le 17 novembre 2012. URL : <http://sociologie.revues.org/1098>

---

### ***Auteur***

#### **Héloïse Nez**

[heloise.nez@gmail.com](mailto:heloise.nez@gmail.com)

ATER en science politique à l'Université Paris 13, membre du Centre de recherche sur l'habitat (UMR Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement) - Centre de recherche sur l'habitat - École supérieure nationale d'architecture Paris – Val de Seine - 15, quai Panhard-et-Levassor - 75013 Paris

---

### ***Droits d'auteur***

© tous droits réservés